

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mercredi 24 juillet 2024 à 18 heures, salle des commissions, en mairie de Pontamafrey, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, NORAZ Alain, POLTRON Martine, DEFUNTI Elisabeth, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALLIN Rémi (arrivée à 18h05), OLIVE Philippe.

Membres représentés : Mireille FRUMILLON (a donné procuration à Alain NORAZ), Sophie BERNARDET (a donné procuration à Danielle BOCHET), Louis AVANZI (a donné procuration à Jean-Michel STASIA), Sabine MORRUGARES-BAROU (a donné procuration à Michel FRUMILLON), Alain DOMINJON (a donné procuration à Claude REYNAUD), Justine VALENZANO (a donné procuration à Yves DURBET).

Membres absents : Anaïs TRUCHET

Date de la convocation : Jeudi 18 juillet 2024

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2024.

Secrétaire de séance : Philippe OLIVE.

Monsieur Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Demande de subvention Fonds verts.

Ordre du jour

- 1 - Convention de mise à disposition du service commun « Service des Systèmes d'Information » ;
- 2 - Bilan consommation ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) ;
- 3 - Mise en place d'une avance de trésorerie ;
- 4 - Décision modificative et virement de crédits ;
- 5 - Avenant n° 3 - Convention mesure compensatoire TELT - Avenant 2024/2028 ;
- 6 - Questions et informations diverses.

1 - Convention de mise à disposition du service commun « Service des systèmes d'information » au profit des communes - 2024/2027

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2020, l'autorisant à signer une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, portant sur les services communs des systèmes d'informations.

Cette convention, dont la date d'échéance était fixée au 30 juin 2023, prévoyait les modalités d'intervention des agents du service commun « Service des Systèmes d'Information » auprès des Communes signataires sur la base d'un socle technique et d'ingénierie, prolongée pour une durée de 6 mois afin que la 3CMA puisse proposer une convention plus aboutie calée sur une année civile, et d'autre part, de permettre au service des Systèmes d'Information d'assurer la continuité des actions engagées depuis la cyberattaque de 2022.

En effet, dans le cadre des missions du service commun Informatique, une attention particulière sur la cybersécurité et le cyber-risque est mise en œuvre. Un programme spécifique est en cours de développement avec la mise en œuvre d'outils dédiés, la formation des agents du service, la mise en œuvre des règles de sécurité plus poussées.

Monsieur le Maire propose une nouvelle convention dans les conditions suivantes :

- La durée initiale de la convention est portée à **4 ans soit du 1^{er} janvier 2024 à au 31 décembre 2027.**

- La convention initiale était basée sur un inventaire du matériel informatique de la commune et un coût unitaire par type de matériel, malgré l'inflation, ce coût unitaire n'évolue pas. Il conviendra de multiplier le nombre d'équipement par leur tarif unitaire annuel pour obtenir le prix de la redevance annuelle.

Coût unitaire TTC de maintenance	
Matériel	Tarif annuel
PC (fixe et portable)	300,00 €
Serveur (comptabilité par exemple)	500,00 €
Tablette	20,00 €
Vidéo projecteurs	50,00 €
Switches	50,00 €
Bornes Wifi	20,00 €
Copieurs	20,00 €
Application (gestion des mails)	500,00 €

Il ajoute que la commune participera à l'effort général de cybersécurité à hauteur de 10% de sa redevance annuelle.

Vote : 18 Pour

2 - Rapport triennal sur l'artificialisation des sols

Monsieur le Maire rappelle la loi dite « Climat et résilience » qui a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

La loi prévoit l'obligation pour les communes dotées d'un PLUi (document d'urbanisme intercommunal), d'établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. Ce premier rapport est attendu trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit le 22 août 2022. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Jusqu'en 2031, le rapport fera donc état de la consommation d'ENAF (et non de l'artificialisation des sols) exprimée en nombre d'hectares et prend soin de :

- Différencier les consommations par types d'occupation de l'espace ;
- Les différencier en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert.
- Justifier les projets consommateurs d'ENAF.

Ce rapport doit être présenté, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal, et de mesures de publicité.

Monsieur le Maire présente les données de bilan de consommation d'ENAF 2011-2021 et 2021-2023 fournies par le Syndicat de Pays de Maurienne.

La consommation d'espaces entre mi-2011 et mi-2021 représente pour la commune de La Tour-en-Maurienne une surface de 11,5 hectares. La consommation entre mi-2021 et fin 2023 est de 0,5 ha.

Les types d'occupation du sol correspondant à consommation d'ENAF sont les suivantes :

Consommation ENAF 2011-2021	Dont habitat	%	Dont activité et équipement	%
11,5 ha	8,9 ha	78%	2,6 ha	22%

Monsieur Le Maire précise que sur les 4 096 ha de surface totale du territoire communal, la surface urbanisée était en 2011 de 170.2 ha. La consommation de 11.5 ha représente donc 0.28% de la surface totale.

Philippe FALQUET souligne que l'utilisation des espaces fonciers se fait toujours de façon raisonnable et mesurée.

Le Maire ajoute que les 5.75 ha pour la période 2021-2031, soit la moitié des 11.5 ha de la décennie précédente, devraient être suffisants.

De surcroit, cette loi est indispensable pour restreindre la consommation de terrains vierges.

Vote : 18 Pour

3 - Mise en place d'une avance de trésorerie

Madame Danielle BOCHET rappelle la création d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) au 1^{er} janvier 2019, dotée de la seule autonomie financière, et dit « Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement », pour exercer la compétence sur les réseaux d'eaux et l'assainissement collectif.

Elle précise que la trésorerie de ce SPIC ne permet pas d'honorer les dépenses à venir.

Il est donc proposé de verser une avance de trésorerie depuis le budget principal, non budgétaire, sans intérêts, d'un montant de 200 000 €, le 1^{er} août 2024, au budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement, remboursable au 31 juillet 2025.

Vote : 18 Pour

4 - Décision modificative n° 1 - Budget eau et assainissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D 61528 : Autres bâtiments		2 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000.00 €		
D 6742 : Subv. except. d'équipement		6 000.00 €		
D 6743 : Subv. except. de fonctionnement	10 000.00 €			
D 678 : Autres charges exceptionnelles		2 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	10 000.00 €	8 000.00 €		
Total	10 000.00 €	10 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2032 : Frais de recherche et de dev.		37 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		37 000.00 €		
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	28 245.00 €			
D 21532 : Réseaux d'assainissement		90 571.00 €		
D 21561 : Service de distribution d'eau		674.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	28 245.00 €	91 245.00 €		
R 1641 : Emprunts en euro				100 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				100 000.00 €
Total	28 245.00 €	128 245.00 €		100 000.00 €
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €

Vote : 18 Pour

Virement de crédits n°1 du Budget Principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie - Electricité		6 574.11 €		
D 615228 : Entretien, réparations autres bâtiments		7 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant		5 000.00 €		
D 6156 : Maintenance		5 000.00 €		
D 62268 : Autres honoraires, conseils		3 500.00 €		
D 6228 : Divers		6 000.00 €		
D 6236 : Catalogues et imprimés		2 000.00 €		
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		2 000.00 €		
D 637 : Autres impôts, taxes (autres organismes)		1 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		38 074.11 €		
D 65736221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm.		156 000.00 €		
D 65821 : Déficit des budgets annexes administrati	156 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	156 000.00 €	156 000.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 800.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		2 800.00 €		
R 6419 : Remboursements rémunérations personnel				8 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				8 000.00 €
R 7067 : Redev. services périscolaires et enseign			8 000.00 €	
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diver			8 000.00 €	
R 73223 : Fonds départ. DMT0 pour com - 5000 hab.				9 144.11 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				9 144.11 €
R 74111 : Dotation forfaitaire des communes			3 435.00 €	
R 744 : FCTVA			5 000.00 €	
R 74888 : Autres				40 165.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations			8 435.00 €	40 165.00 €
Total	156 000.00 €	196 874.11 €	16 435.00 €	57 309.11 €
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		3 000.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 000.00 €		
D 21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire		1 500.00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		12 308.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		13 808.00 €		
D 2313-203 : Aménagement mairie Hermillon		30 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		30 000.00 €		
R 1321-203 : Aménagement mairie Hermillon				4 400.00 €
R 1322-203 : Aménagement mairie Hermillon				20 000.00 €
R 1323 : Subv. non transf. Départements				22 408.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				46 808.00 €
Total		46 808.00 €		46 808.00 €
Total Général		87 682.11 €		87 682.11 €

Monsieur le Maire ajoute que la commune de La Tour-en-Maurienne, lors de sa création en 2019 a pu conserver ses dotations historiques de fonctionnement, pour 3 ans.

Elle se voit octroyer pour l'année 2024 une Dotation Commune Nouvelle équivalente aux dotations des communes historiques, soit 40 165 €.

Il informe également l'assemblée du recours à un emprunt destiné au budget principal, voté au budget 2024, d'un montant de 300 000 €, auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts). Durée : 25 ans. Taux : 3.69 %.

Délégation lui a, en effet, été confiée par le Conseil municipal en 2020, pour procéder à la réalisation d'emprunts.

5 - Avenant n°3 à la convention de partenariat dans le cadre des mesures compensatoires environnementales du projet Lyon-Turin 2019-2048

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de La Tour-en-Maurienne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, l'Association Foncière Pastorale des alpages de Le Chatel et la Société TELT ont signé le 27 mai 2019 une convention de partenariat visant à mettre en œuvre le plan de gestion relatif à une mesure compensatoire environnementale définie par l'arrêté préfectoral de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées du 16 août 2016, et visant notamment la pérennisation d'une gestion conservatoire de pelouses steppiques.

Les modalités de financement définies dans l'article 5.1 de la convention prévoient l'établissement de 4 annexes financières qui couvriront les périodes suivantes :

- Annexe financière n°1 établie en 2019 : période 2019-2023 ;
- Annexe financière n°2 établie en 2024 : période 2024-2028 ;
- Annexe financière n°3 établie en 2029 : période 2029-2038 ;
- Annexe financière n°4 établie en 2039 : période 2039-2048.

Il convient donc aux parties de valider l'annexe financière n°2. L'annexe fait état de 2 770 € de dépenses pour la commune de La Tour-en-Maurienne, sur un total de 72 745 €.

Vote : 18 Pour

6 - Demande de subvention Fonds Verts

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de remplacement/modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune.

Le coût total de ces travaux est estimé à 393 655 € HT. Une subvention est demandée à la Préfecture dans le cadre du Fonds Vert pour la réalisation de cette opération.

Vote : 18 Pour

Philippe OLIVE, en charge de ce dossier, rappelle qu'il est prévu de réaliser ces travaux de rénovation sur 3 ans.

Pour l'année 2024, sur la base du rapport d'étude de l'organisme Ombres et Lumières, il a été décidé de réaliser une première tranche de travaux.

Une rénovation complète va être réalisée sur Montpascal, Le Praz, Le Châtel et le hameau chemin d'Hermillon (rénovation des armoires EP remplacement des luminaires, meilleure gestion de l'éclairage).

Nous en profiterons également pour rénover les armoires EP de la commune d'Hermillon et de Pontamafrey.

Il ajoute qu'il est envisagé de présenter lors d'un prochain conseil municipal, la description des travaux prévus (choix des luminaires, gestion de l'éclairage public).

7 - Questions et informations diverses

Yves DURBET :

Travaux de rénovation de la mairie d'Hermillon :

TOTAL H.T.	TOTAL H.T.
Offre de base	Estimation
1 045 055.65 €	1 062 000.00 €

Informations Savoie Connectée (en charge de la construction et de l'exploitation du réseau fibre optique) :

Il est rappelé que pour raccorder les installations existantes, les usagers doivent solliciter leur opérateur commercial, qui procède gratuitement.

Pour toute nouvelle installation, un devis doit être demandé aux opérateurs par les administrés.

Savoie Connectée a adressé à la commune les différentes coordonnées à mettre à la disposition des usagers. Il sera également précisé que le réseau cuivre ne sera sans doute plus en fonction en 2027 ou 2028.

Séance levée à 19h20.

SAVOIE
CONNECTÉE

0000240001/0680021+02



NOS POINTS DE CONTACT

- **Tester son éligibilité à la fibre optique :**
<https://xpfibre.com/testezvotre-eligibilite>
 - Permet de connaître l'état d'avancement de déploiement de son logement, son quartier, sa commune.
- **Déclarer un Dommage Réseau :**
<https://xpfibre.com/ldr>
 - Permet de signaler un équipement de réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles...).
- **Déclarer un projet immobilier neuf :**
<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>
 - Permet de déclarer tout projet immobilier neuf (ou réhabilitation) qui doit être intégré dans le plan de densification du réseau au plus tôt.

- **Pour toutes les autres demandes :**
<https://xpfibre.com/faq>

- **Contacter votre opérateur :**



<https://xpfibre.com/amel-savoie-connectee>



SAVOIE
CONNECTÉE



Bâtiment « Le Neptune » - Z.A. Alpespace 50 Voie Albert Einstein - 73800 PORTE DE SAVOIE - Tél. : +33 (0)1 88 54 53 56
Siège social : CS 50020, 3-5-7 avenue de la Cristallerie, Immeuble Crisco Uno, 92210 Sèvres
SAS au capital de 29.038.100,00 € - RCS Nanterre 834 389 272 - code APE 6110Z - N° TVA Intracommunautaire FR 87 834 389 272



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03



www.latourenmaurienne.fr
LaTourEnMaurienne





Rassemblement des Costumes de Maurienne
23 Juin 2024 Modane

Studio Viart
-MODANE-



Association du Patrimoine



FETE A MONTPASCAL

JEUDI 15 AOUT 2024

10h00 : Office religieux

Présence des costumes du pays

11h00 : Apéritif offert par la municipalité

Vente de pains cuits au four communal de Montpascal

A partir de 12h00

Au Col du Chaussey sous chapiteau

Repas préparé par Valérie

Au menu

Terrine fraîcheur de poissons sauce agrumes

Noix de joue de porc confites avec gratin dauphinois

Tarte aux fruits de saison

Café

Prix : 20€ (sans les vins)

BUVETTE

Animation : **Stéphane PELIZZARI** et **Claude BOUVIER**
RESERVATIONS OBLIGATOIRES au 04 79 05 36 86





PROGRAMME DE LA JOURNÉE MÉDIÉVALE

RDV AU PIED DE LA TOUR DE BEROLD DE SAVE, SOUS LE PRIEURÉ

10h00 : Animation forgeron, animaux de la ferme, métiers anciens et allumage du four à pain (*accessibilité voiture*)

11h00 : Visite guidée du site historique de la Tour de Bérold, animation cuisine médiévale et plantes comestibles (*accessibilité voiture*)

A partir de 12h30 :

REPAS à 12€ (sans les boissons)

Réservation par SMS au 07.62.62.57.66

et **BUVETTE** (*accessibilité voiture*)

- Soupe de légumes et lard cuite au chaudron
- Pain cuit au four à bois
- Tomme de pays
- Tarte aux pommes cuite au four à bois

VENTE DE PAIN CUIT SUR PLACE ET DE TOMME DE PAYS

14h00 : Représentation musicale dans l'ancienne église du Châtel (*navette 4x4 organisée pour les PMR*)



Monsieur Yves DURBET Maire

Le Conseil Municipal de La Tour-en-Maurienne

Les Comités Moyenne et Porte de Maurienne du Souvenir Français

Les Anciens Combattants de La Tour-en-Maurienne

vous priez de bien vouloir honorer de votre présence
à la célébration du 80^{ème} anniversaire de la
destruction des villages de La Tour-en-Maurienne en Août 1944

LE MARDI 27 AOÛT 2024 HERMILLON

16h00: Départ de la déambulation avec la Cie du Chien Jaune, médiathèque

17h30: Arrivée du jeu de piste organisé par l'espace jeunes de la 3CMA

17h45: Rassemblement à l'espace du 27 Août 1944

18h00: Cérémonie au monument aux morts d'Hermillon

18h30: Apéritif offert par la municipalité, place du 27 Août 1944

LE MERCREDI 28 AOÛT 2024 LE CHATEL

16h00: Spectacle théâtralisé avec la Cie du Chien Jaune, préau de l'école

17h45: Rassemblement devant l'église

18h00: Cérémonie au monument aux morts du Châtel

18h30: Apéritif offert par la municipalité, préau de l'école

LE JEUDI 29 AOÛT 2024 PONTAMAFREY

16h00: Départ de la déambulation avec la Cie du Chien Jaune, espace culturel

17h45: Rassemblement, place de la mairie de Pontamafrey

18h00: Cérémonie au monument aux morts de Pontamafrey

18h30: Apéritif offert par la municipalité, mairie de Pontamafrey



Contacter votre Point Écoute

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro :

04 79 59 69 36

☑ Permanence téléphonique : mardi de 12h à 14h.

En dehors des permanences téléphoniques, laissez un message afin d'être recontacté.

Contact mail : paej.maurienne@sauvegarde2savoie.fr

Aiguebelle

Entretien :

- Mairie, 2 rue de l'Hôtel de ville (salle du Conseil - 1er étage).
- Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle (AACCA), Parc Rochette.

Saint-Étienne-de-Cuines

Entretien : Centre Social Déclic, 98 route de la Combe.

Saint-Jean-de-Maurienne

Entretien : 42 place du marché (1er étage).

Saint-Michel-de-Maurienne

Entretien : Centre Social Mosaïca, 36 rue du Général Ferrié.

Modane

Entretien : Local de la Croix Rouge, 31 rue Jules Ferry (1er étage à gauche).

Déléguée Départementale PAEJ

Le Point Écoute est un service du dispositif
Prévention de la Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence des Savoie

Sauvegarde
DE L'ENFANCE
ET DE L'ADOLESCENCE
DES SAVOIE

Points Écoute FAMILLES PARENTS JEUNES en Savoie

MAURIENNE



Proposer une écoute, un accueil
et une orientation aux jeunes de 10 à 25 ans,
aux parents d'ados et aux familles.

Gratuit - Confidentiel



Concours de

lecture à haute voix

« Charles Maly »

« Pour les jeunes de 9 à 12 ans »

13 octobre à la médiathèque d'Hermillon

INSCRIPTION AVANT LE 04 OCTOBRE 2024

Règlement et fiche d'inscription à télécharger

www.salon-du-livre.fr

Renseignements : 04 79 59 64 82 - salon@hermillon.net



ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête sur le thème des conditions de travail et risques psychosociaux, conçue par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Cette enquête est essentielle pour obtenir une description précise du travail, de ses conditions ainsi que des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations, le harcèlement, la pénibilité et la santé au travail. Elle est reconnue d'intérêt général par le conseil national de l'information (Chis).

Dans notre commune, des ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accreditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.